

AMIANTE Démarche : un certificat d'acceptation doit être signé par l'entreprise avant enlèvement et une attestation de non mélange doit aussi accompagner les déchets. Le bon de transport doit être signé par les 3 parties transport, stockage et particulier et doit être retourné au particulier une fois la livraison faite au centre de stockage des déchets dangereux.

Sociétés régionales	personne à contacter	téléphone	coût HT enlèvement	coût HT transport agréé	conditions particulières
LABO Services Toulouse-Castel	Laurence Casalis	05,61,00,91,00	0,60 €/kg	150€/tonne	dimension 1,20m de long et de large sur palette enveloppée d'un film plastique, centre de déchets à Castelsarassin
SURCA L'Union-Lavore		05,62,89,26,00	0,20€/kg	200€ la tonne	propose un devis avant, centre de déchets à Lavore
TREDI St Alban		05,34,27,05,84	0,40€/kg	140€ pour une palette et 170 € pour 2 palettes, 376€ pour camion grue	Le sol doit être goudronné pour le camion. Jusqu'à 2m de long, le transport se fait sur palette. Si les dimensions sont supérieures alors le camion grue est nécessaire

Nous vous rappelons que l'amiante est un **produit toxique sous forme de poussière**. Ce produit est dangereux pour la santé de ceux qui le manipulent et respirent l'air où le produit est stocké. L'amiante ne peut ni abandonné ni enterrée.

Son abandon est **dangereux pour tous et illégal**.

Si vous avez un grave souci, contactez la mairie.